



## **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 1.3**

**Numéro de la demande :**2016-8040

**Demande :**Modifications des propriétés chimiques d'une préparation commerciale – Identité des produits de formulation

**Produit :**LifeGard WG

**Numéro d'homologation :**32526

**Principes actifs (p.a.) :**Isolat J de *Bacillus mycoides*

**Numéro de document de l'ARLA :** 2753790

### **Objet de la demande**

La présente demande vise à fournir des données pour modifier la période d'entreposage de stabilité figurant sur l'étiquette.

### **Évaluation des propriétés chimiques**

Les données relatives à l'entreposage de stabilité pour le produit LifeGard WG ont démontré une stabilité jusqu'à 16 mois, à des températures allant jusqu'à 25 °C. L'agent microbien de lutte antiparasitaire (AMLA) dans la préparation commerciale est une endospore, et le produit est un granule mouillable qui, d'après l'expérience acquise par l'ARLA, offre la meilleure stabilité parmi les AMLA. Un énoncé relatif à une stabilité de 16 mois est donc acceptable.

### **Évaluation sanitaire, évaluation environnementale et évaluation de la valeur**

Aucune évaluation sanitaire, évaluation environnementale ni évaluation de la valeur n'est requise aux fins de la présente demande.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et est en mesure d'appuyer les directives modifiées sur l'étiquette de la préparation commerciale LifeGard WG.

## Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
2710090	2016, Two-Year Storage Stability and Corrosion Characteristics for BmJ WG, DACO: M2.11 CBI
2741923	2017, Storage Stability Raw Data, DACO: 2.11 CBI

ISSN : 1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2017**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.